
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 23 JUIN 2015 À 9 h 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Louise Poirier Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis
Sont absentes :	
Mesdames les conseillères,	Stéphanie Labelle Katy Dupuis



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur François Dauphin, directeur générale et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-357 Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

3. Prolongation de contrat – Service animalier
4. Octroi de contrat – Rénovation des aires d'accueil de l'hôtel de ville

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Succession Jean Pontbriand – Offre de vente à la Municipalité de Rawdon des parties des lots 13B et 14A du Rang 7 – Section des rues Sonia, Leclerc et Linda et terrain riverain du lac Pontbriand
6. Quittance – Construction d'un immeuble sur le lot 5A-41, rang 07 – 2790 rue Mountain (8197-84-1156)
7. Dépôt du certificat du registre – Règlement d'emprunt numéro 140 décrétant des travaux de réfection et de mise aux normes du barrage du lac Rawdon et autorisant une dépense et un emprunt de 538 000 \$
8. Régime d'assurance collective
9. Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016
10. Autorisation de signature - Enquête sur les dépenses des municipalités au titre de la culture pour l'année 2014
11. Autorisation de signature - Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques et rapport financier
12. Correspondance
13. Affaires nouvelles
14. Période de questions
15. Levée de la séance

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

3. PROLONGATION DE CONTRAT – SERVICE ANIMALIER

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides pour le Service de contrôle animalier vient à échéance le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le contrat actuel afin d'assurer la continuité du service actuellement offert sur le territoire de la Municipalité jusqu'à la conclusion d'un nouveau contrat.

15-358 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De prolonger le contrat actuel avec la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides pour le Service de contrôle animalier afin d'assurer la continuité du service actuellement offert sur le territoire de la municipalité jusqu'à la conclusion d'un nouveau contrat.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

4. OCTROI DE CONTRAT – RÉNOVATION DES AIRES D'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 19 mai 2015 pour des travaux de rénovations des aires d'accueil de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la réception de 9 soumissions en date du 18 juin 2015, provenant des entreprises apparaissant dans tableau ci-dessous, lesquelles ont toutes été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise 9262-0400 Québec Inc.- Les entreprises Constructo au montant de 130 121,00 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES OFFRES (TAXES INCLUSES)

Soumissionnaire	Offre	Conformité
9262-0400 Québec Inc. - Les entreprises Constructo	130 121,00 \$	Conforme
Construction D&G Gagnon Inc.	136 600,00 \$	Conforme
Entreprises Ricbo Inc.	142 130,94 \$	Conforme
Ralvec Construction Inc.	144 413,20 \$	Conforme
Hubert Blanchette Inc.	155 101,27 \$	Conforme
Construction Marc Arbour	164 075,07 \$	Conforme
Media Construction	170 517,12 \$	Conforme
Renovacoeur Rénovation Inc.	173 313,00 \$	Conforme
Construction Larco	178 875,34 \$	Conforme

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de la firme Massicotte Maloney, Architectes, gestionnaire du projet, en date du 19 juin 2015.

15-359 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer le contrat pour les travaux de rénovations des aires d'accueil de l'hôtel de ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9262-0400 Québec Inc.- Les entreprises Constructo au montant de 130 121,00 \$, taxes incluses, et que ce montant soit financé par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. SUCCESSION JEAN PONTBRIAND – OFFRE DE VENTE À LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON DES PARTIES DES LOTS 13B ET 14A DU RANG 7 – SECTION DES RUES SONIA, LECLERC ET LINDA ET TERRAIN RIVERAIN DU LAC PONTBRIAND

CONSIDÉRANT l'offre de vente soumise par monsieur Jacques Pontbriand à l'attention de la Municipalité pour l'acquisition des parties des lots 13B et 14A du rang 7 du cadastre de Rawdon étant les parcelles rénovées projetées 5 355 350, 5 355 351, 5 355 354 et 5 353 283 constituant respectivement une section des rues Sonia, Leclerc et Linda et une bande de terrain riveraine au lac Pontbriand situées en bordure de la rue de la Promenade-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette offre;

CONSIDÉRANT les informations fournies par le Service de la planification et du développement du territoire.

15-360 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter l'offre d'achat de monsieur Jacques Pontbriand au nom de la Succession Jean Pontbriand des parties des lots 13B et 14A du rang 7 du cadastre de Rawdon étant les parcelles rénovées projetées 5 355 350, 5 355 351, 5 355 354 et 5 353 283 constituant respectivement une section des rues Sonia, Leclerc et Linda et une bande de terrain riveraine au lac Pontbriand situées en bordure de la rue de la Promenade-du-Lac.

Cette vente est consentie pour un montant de 1 \$, taxes et frais incidents en sus étant à la charge de l'acquéreur.

De mandater les professionnels, tels arpenteur-géomètre et notaire, afin de préparer le contrat à intervenir entre les parties, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

6. QUITTANCE – CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE SUR LE LOT 5A-41, RANG 07 – 2790 RUE MOUNTAIN (8197-84-1156)

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 07-75, adoptée le 13 février 2007, la Municipalité de Rawdon a vendu à monsieur Marcin Dabek un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5A-41 du rang 07 (matricule 8197-84-1156), avec l'obligation d'y construire un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 12-407, adoptée le 13 novembre 2012, la Municipalité accordait une prolongation du délai concernant l'obligation de construire sur le terrain;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2012, il y a eu vente du terrain à monsieur André Boucher et madame Karine Duchesne;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 13-418, adoptée le 10 décembre 2013, la Municipalité accordait une seconde prolongation du délai concernant l'obligation de construire sur le terrain;

CONSIDÉRANT QU'en date de ce jour, la condition prescrite à l'acte de vente intervenu, soit de construire un bâtiment principal sur cet immeuble, d'une valeur égale ou supérieure à la moyenne des valeurs des bâtiments principaux environnants a été satisfaite.

15-361 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De donner quittance complète, totale et finale à monsieur André Boucher et madame Karine Duchesne à l'égard des obligations stipulées dans l'acte de vente reçu devant le notaire Charles Forest (acte publié à Montcalm sous le numéro 19 663 648) à l'égard de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5A-41 du Rang 07, objet de la résolution numéro 07-75.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

7. DÉPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 140 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DU BARRAGE DU LAC RAWDON ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 538 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 2015 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 140 décrétant des travaux de réfection et de mise aux normes du barrage du lac Rawdon et autorisant une dépense et un emprunt de 538 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2015, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 500 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 140 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

15-362 Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 17 juin 2015 concernant le Règlement d'emprunt numéro 140 décrétant des travaux de réfection et de mise aux normes du barrage du lac Rawdon et autorisant une dépense et un emprunt de 538 000 \$, tel que préparé par la directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe.

8. RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre d'un regroupement en ce qui a trait au régime d'assurance collective offert aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le régime d'assurance collective actuel vient à échéance le 1^{er} juillet 2015 et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du régime ou de procéder à l'obtention d'une couverture d'assurance collective pour les employés municipaux.

15-363 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De procéder au renouvellement du régime ou de procéder à l'obtention d'une couverture d'assurance collective pour les employés municipaux.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

9. PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016*.

15-364 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à compléter et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'ensemble des documents relatif à la demande d'aide financière dans le cadre du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016*.

10. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES DES MUNICIPALITÉS AU TITRE DE LA CULTURE POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de compléter l'enquête sur les dépenses des municipalités au titre de la culture pour l'année 2014.

15-365 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à compléter et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'ensemble des documents relatif à l'enquête sur les dépenses des municipalités au titre de la culture pour l'année 2014.

11. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET RAPPORT FINANCIER

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de compléter l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques ainsi que l'obligation de produire un rapport financier;

CONSIDÉRANT QUE ces documents doivent être signés par l'autorité compétente de la Municipalité et/ou par la personne responsable de la bibliothèque.

15-366 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la directrice du Service des finances et la directrice du Service des loisirs et de la culture à compléter et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'ensemble des documents relatif à l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques ainsi que le rapport financier.

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

- 15-367 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 9h55.

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

Bruno Guilbault
Maire